

LA PROTECTION DES MAJEURS VULNÉRABLES

Animée par :

Marie-Hélène ISERN-REAL,

Avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit de la famille des personnes et de leur patrimoine, ancien membre du CNB, responsable de la sous commission de la famille : les protections des personnes vulnérables

Première séance :

LUNDI 8 AVRIL 2019 DE 14H30 À 17H30

Deuxième séance :

LUNDI 15 AVRIL 2019 DE 9H30 À 12H30

**À l'EFB - 1 rue Pierre-Antoine Berryer
92130 Issy-les-Moulineaux**

Objectif une journée et remise d'une documentation écrite.

La loi du 5 mars 2007 sur la protection des majeurs nous conduit à poser les questions :

- Une protection pourquoi faire ?
- Une protection comment faire ?
- Une protection qui doit la faire ?
- Une protection par anticipation.

Cette formation, à vocation essentiellement pratique, abordera les divers modes de protection des majeurs par le biais des thématiques suivantes :

Contenu

La protection de la personne :

- sa corrélation avec le code de la santé publique et le consentement aux soins
- La procédure pénale et l'abus de faiblesse

La protection de son patrimoine :

- Le mandat spécial
- La curatelle
- La tutelle
- La nullité des actes et les vices du consentement

La procédure civile :

- La procédure de la protection des majeurs par le juge des tutelles
- La procédure conventionnelle : le mandat de protection future pour soi-même
- L'habilitation familiale
- La médiation

Le mandataire :

- La famille
- La personne ayant des liens étroits et stables
- Le MJPM
- L'avocat

Les nouveaux mandats :

- Les contrats sociaux
- Le mandat à effet posthume
- Le mandat de protection future pour autrui
- La fiducie
- La représentation par acte d'avocat
- L'assurance dépendance

Méthode exposé

Théorique illustré de cas pratiques issus de l'expérience professionnelle.

Questions/Réponses/Echanges.

Informations et inscription

Formation financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.



**NIVEAU
ACQUISITION DES
FONDAMENTAUX**

**6 heures
validées**

fco
Formation
Continue
Obligatoire
Validation 2019